



COMMUNE DE COUFFÉ

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice (arrivée au point 7), M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie (arrivée au point 2), M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne (arrivée au point 7), Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, M. SOULARD Éric (arrivée au point 3), Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. CHEVALIER Charles, Mme FAYOLLE Julie,

ABSENTS

Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS :

M. CHEVALIER Charles a donné pouvoir à Mme COTTINEAU Cécile
Mme FAYOLLE Julie a donné pouvoir à M. GOURET Laurent

M. GOURET Laurent a été désigné secrétaire de séance.



Concernant le projet d'implantation d'antennes-relais Bouygues Télécom et SFR sur la parcelle ZX 166 (station d'épuration), située « Le Bas Vieux Couffé » une information au public de ce projet a été mise à disposition en Mairie. Certains citoyens ont émis leurs désaccords quant à l'implantation de cette antenne sur le domaine public de la commune (station d'épuration). Une rencontre avec la Société Bouygues Télécom et une délégation des opposants est prévue le 20 octobre 2022.

Dans l'attente de cette rencontre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retire de l'ordre du jour de cette séance le point 5 : Convention d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'antennes-relais Bouygues Télécom et SFR sur la parcelle ZX 166 (station d'épuration), située « Le Bas Vieux Couffé »



NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2022-191	20/09/2022	MASAVA	Signalisation	1 520.88	Signalisation verticale
D-2022-192	23/09/2022	FRANS BON-HOMME	Fourniture ST	401.44	Robinet, tuyau d'eau, raccords,
D-2022-193	23/09/2022	BOURGET	Campagne de curage fossés 2022	7 293.60	
D-2022-194	26/09/2022	LE GLOB	Location matériel spectacle du 24/09/2022	1 373.00	Dont prestation technicien (400 €)
D-2022-195	26/09/2022	UNIMARCEL PRODUCTION	Représentation du 24/09/2022	1 200.00	
D-2022-196	26/09/2022	LASSO MOUS-TACHE	Représentation du 24/09/2022	900.00	
TOTAL				37 088.13	

3. N°2022-10-77 Décision Modificative N°3 du budget principal 2022 de la commune

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°3 du budget primitif principal 2022 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
CHAP.	Article	Montant	Libellé	Observations	CHAP.	Article	Montant	Libellé	Observations
011	60612	8 000.00	Energie - Électricité		013	6419	9 230.00	Remboursement rémunération personnel	
011	6067	215.92	Fournitures scolaires	Crédits scolaires non facturés en 2021	013	6459	2 700.00	Remboursement sur charges de SS et de prévoyance	
011	611	-7 200.00	Contrats de prestations de services	Location robot de tonte	70	70878	3 162.00	Refacturation raccordement eau potable	
011	6135	7 200.00	Locations mobilières	Location robot de tonte	75	752	1 881.00	Revenus des immeubles (loyers)	
011	615228	2 300.00	Entretien Autres bâtiments						
011	61558	4 615.00	Entretien autres biens mobiliers						
011	617	49 835.00	Études et recherches	Convention "Atlas partagé de la Biodiversité Communales de Couffé"					
011	6261	21.81	Frais d'affranchissement	Affranchissements non facturés en 2021					
011	6262	500.00	Frais de télécommunication						
67	6745	1 000.00	Subventions aux personnes de droit privé	Subvention exceptionnelle St Joseph pour portail					
023	023	-49 514.73	Virement à la section d'investissement						
TOTAL		16 973.00			TOTAL		16 973.00		

INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
CHAP.	Article	Montant	Libellé	Observations	CHAP.	Article	Montant	Libellé	Observations
21	2111	- 33 041.73	Terrains nus		16	1676	31 384.00	Dettes envers locataires acquéreurs	
21	2116	11 206.00	Cimetière		021	021	- 49 514.73	Virement de la section de Fonctionnement	
21	2182	920.00	Mat de transport	Balayeuse sans bac de ramassage voirie					
21	2183	1 035.00	Mat informatique	Sécurité réseau					
21	2188	1 158.00	Autres immobilisations corporelles						
23	2313	592.00	Immos en cours - constructions	Antenne TV locatifs épicerie					
TOTAL		-18 130.73			TOTAL		-18 130.73		

4. N°2022-10-78 Création de postes non permanents pour les services pause méridienne et restaurant scolaire

Présentation : Mamadou GUEYE

Explication

Il s'agit de créer des postes CDD de renfort pour le restaurant scolaire, surveillance de cour et accompagnement trajet Écoles-Restaurant Scolaire. Ces postes de renfort n'étaient pas intégrés dans la délibération du 15 juin 2022 créant les postes des contractuels pour l'année scolaire 2022-2023. De plus, depuis cette rentrée l'état ne prend plus en charge les frais de personnel pour l'Accompagnant Éducatif et Social (AES) aux services péri et extra-scolaires. De ce fait la commune engage un AES sur le temps du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal est informé qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 relatif à l'accroissement temporaire d'activités (article 3, 1°),

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du 19 mai 2022 relative à la mise à jour du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant que l'organisation des services municipaux nécessite des recrutements pour besoins temporaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CRÉE :

- **1 poste d'adjoint d'animation** à raison de 4 heures 13 hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 janvier 2023 au 31 août 2023 pour le service « Pause Méridienne – Surveillance de cours »,
- **2 postes d'adjoints d'animation** à raison de 5 heures 72 hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 janvier 2023 au 31 août 2023 pour le service « Pause Méridienne – Surveillance de cours »,
- **1 poste d'adjoint d'animation** à raison de 02 heures 75 hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 janvier 2023 au 31 août 2023 pour le service « Pause Méridienne – Surveillance de cours »,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

5. N°2022-10-79 Convention d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'antennes-relais Bouygues Télécom et SFR sur la parcelle ZX 166 (station d'épuration), située « Le Bas Vieux Couffé »

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retire de l'ordre du jour de cette séance le point 5 : Convention d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'antennes-relais

Bouygues Télécom et SFR sur la parcelle ZX 166 (station d'épuration), située « Le Bas Vieux Couffé »

6. N°2022-10-80 Autorisation de signature d'acte d'achat d'un garage rue des Marronniers

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Lors de la séance du 19 mai 2022, le conseil municipal avait reçu l'information ci-dessous, au point 13.1 de cette même séance :

« La famille MAINDON a vendu une maison située place de l'Église et un garage rue des Marronniers à Mr DAVIAU Pascal de Mésanger. Ce dernier était inclus dans l'OAP des jardins de l'Althéa et doit donc être intégré dans un projet d'ensemble, ce à quoi veille la municipalité. Lors du passage en commission URBANISME du 21 mars 2022, la Mairie a souhaité préempter le garage dans cet objectif. Comme il faisait partie de l'intégralité de la vente il fallait préempter la totalité du bien. Après renseignements pris auprès de l'EPF deux solutions peu idéales nous ont été proposées :

- Préemption du tout par la commune et revente de la maison
- Préemption en révision de prix

Ces deux options risquaient de nous mettre en difficulté vis-à-vis du vendeur et de l'acheteur, d'autant que Mr MAINDON s'est engagé par écrit à céder à la commune la parcelle n° 78 de 173 m² dans les jardins de l'Althéa et une autre parcelle n° XB 46 de 540 m² autour de la Chapelle St Symphorien, pour une somme de 3500 € correspondant aux frais de succession en cours sur le terrain de l'Althéa. Mr MAINDON prenant à sa charge les frais de succession liés à la parcelle auprès de la chapelle d'environ 300 €.

Suite à ces éléments, une rencontre amiable a été effectuée le 06 avril 2022 avec Mr DAVIAU pour solliciter la cession du garage de 43 m² au profit de la municipalité. Si Mr DAVIAU n'était pas opposé à céder le garage, il en demandait un prix minimum de 20 000 € et l'affectation d'une place de parking afin de ne pas bloquer la possibilité de créer un locatif dans la maison qu'il compte habiter dans un délai proche.

Suite à diverses références foncières, la commune a fait une proposition d'achat à 10 000€, qui a été refusée par M. DAVIAU.

Lors du bureau municipal du 11 avril dernier il a été acté d'effectuer une proposition finale d'achat du garage à hauteur de 15 000 € avec un accord pour une concession temporaire de stationnement sur l'espace public pour une durée de 70 ans.

La définition du prix a été basée sur les éléments suivants :

- Achat du garage de 43 m² : 15 000 €
- Achat de la parcelle de 173 m² dans l'OAP des Marronniers : 3 500 €
- Soit un coût total de 85.65 € / m² pour l'OAP des Marronniers

Par le biais d'une promesse de vente irrévocable signée le 3 mai 2022, M. DAVIAU a donc accepté la proposition d'achat de 15 000 €, assortie d'une dérogation pour stationner sur l'espace public dans le cas de création d'un locatif dans la maison située sur la place de l'église. »

Afin de finaliser ce dossier il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat rédigé par le notaire (Étude SCP Yannick THEBAULT et Jérôme ARRONDEL : Notaire à LOIREAUXENCE)

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié d'achat du garage rue des Marronniers 44521 COUFFÉ situé sur la parcelle E 1349 d'une superficie de 43m² au prix de quinze mille euros (15 000,00 €), à prendre en charge, par la commune, les frais d'acquisition qui s'élèvent à la somme de 2300€
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants

7. N°2022-10-81 Appel à projets « Contrat Territorial Eau (CTeau) » 2023-2025

Présentation : Laurent GOURET

Le Contrat Territorial Eau CTEau est un programme d'actions permettant la mise en oeuvre du SAGE Estuaire de Loire à l'échelle locale à partir de 2023 Il est établi avec des partenaires financiers et vise à la préservation et à la restauration de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux humides. Ce programme est établi pour 6 ans (2 x 3 ans) avec des structures animatrices locales.

Un contrat est actuellement en préparation pour la période 2023 - 2028 sur les bassins versants du Havre, du Grée et des affluents de la Loire en Pays d'Ancenis.

Cet appel à projet ne concerne que les 3 premières années du CTeau de 2023 à 2025
Ce Contrat Territorial Eau est animé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Il permet la mise en oeuvre du SAGE à l'échelle locale à partir de 2023

De ce fait la commune souhaite aussi mettre en oeuvre des actions visant à la préservation et à la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques répondant aux enjeux du SAGE Estuaire de Loire révisés.

L'objectif est de permettre de se porter maître d'ouvrage et d'obtenir potentiellement une aide financière.

L'implication de la commune contribuera à faire du territoire un lieu impliqué et dynamique dans la volonté d'améliorer et de préserver la ressource en eau, les milieux humides et aquatiques

Les projets proposés par la commune sont les suivants :

- Vidéo d'information, de sensibilisation sur les cours d'eau de Couffé
- Herse étrille pour terrain de foot
- Aménagement du lit de la Confluence du Beusse et du Donneau
- Plantation de 3km de haie et création de 10 mares pour la protection du Beusse

Le plan de financement prévisionnel de ces projets se présente comme suit :

Plan de financement prévisionnel				
DÉPENSES (€)		RECETTES (€)		
Poste de dépenses	Montant HT	Postes de recettes	Montant	%
Fiche Projet : Herse étrille pour terrain de foot	10 000.00	Contrat Territorial Eau (CTeau) » 2023-2025		
Fiche Projet : aménagement du lit de la Confluence du Beusse et du Donneau	10 000.00	Financeurs (Agence de l'eau, Conseil Régional des Pays de la Loire, COMPA)	75 000	75.00
Fiche Projet : Vidéo d'information, de sensibilisation sur les cours d'eau de Couffé	27 500.00	S/TOTAL	75 000.00	75.00
Fiche Projet : Plantation de 3km de haie et création de 10 mares pour la protection du Beusse (terrains privés)	52 500.00	Autofinancement de la Commune de Couffé	25 000.00	25.00
TOTAL	100 000.00	TOTAL	100 000.00	100

Répartition prévisionnelle				
Année	Dépenses	Recettes	Autofinancement	Total
2023	28 250,00 €	21 187,50 €	7 062,50 €	28 250,00 €
2024	35 000,00 €	26 250,00 €	8 750,00 €	35 000,00 €
2025	36 750,00 €	27 562,50 €	9 187,50 €	36 750,00 €
Total	100 000,00 €	75 000,00 €	25 000,00 €	100 000,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 absentions et 19 voix pour :

- **APPROUVE** les projets ci-dessus et de les inscrire dans l'« Appel à projets « Contrat Territorial Eau (CTEau) » 2023-2025
- **APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel de ces projets présenté sur le tableau ci-dessus
- **DEMANDE** le cofinancement de ces projets en fonction des modalités d'aide de chacun des financeurs (Agence de l'eau, Conseil Régional des Pays de la Loire, COMPA) au taux maximum
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,

8. Rapports annuels 2021 COMPA : Assainissement Collectif et Non Collectif, Gestion des déchets, Aéroport

8.1. 7. N°2022-10-82 Rapport annuel 2021 : Assainissement Collectif et Non Collectif

Présentation : Joseph BRULÉ

Assainissement collectif COMPA

Le nombre total des abonnés du service d'assainissement collectif s'élève à **21 962**.

L'évolution du nombre d'abonnés de la COMPA est en augmentation (803 abonnés) par rapport à 2020. La population raccordée est estimée à **48 542 habitants**. **70,0%** du parc immobilier existant sur le territoire de la communauté de communes est raccordé au réseau public de collecte des eaux usées (assainissement collectif).

L'Assainissement collectif à Couffé : Concerne 583 habitations et entreprises. La totalité du réseau sur la commune représente 12 km pour une moyenne de 48 branchements au kilomètre l'ensemble du réseau est inspecté à minima tous les 10 ans.

La station d'épuration du bas du bourg datant de 2007 a une capacité de 1 500 équivalents habitants pour un volume nominal de 104 000 m³/ an. Au cours l'année 2021, la station a traité 80 000 m³ soit 78 % de sa capacité.

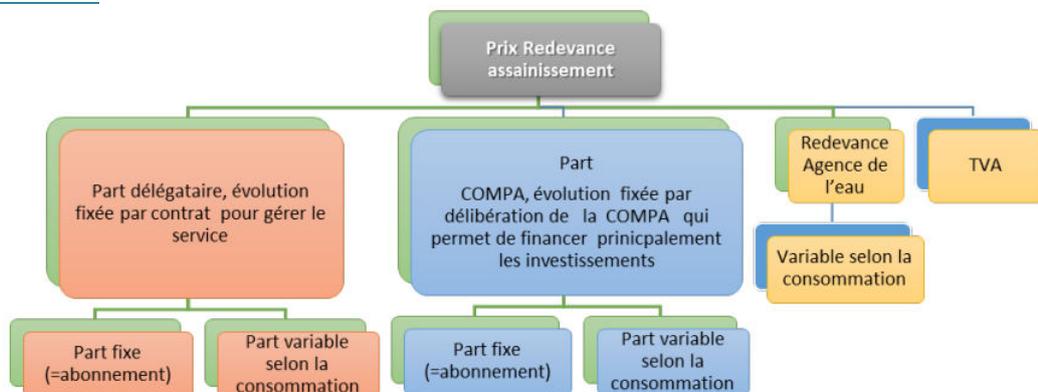
La station de la Métellerie datant de 2011 a une capacité de 210 équivalents habitants pour un volume nominal de 11 300 m³. Au cours de l'année 2021, elle a traité 9300 m³ soit 83 % du volume nominal.

Ce qui laisse une possibilité de nouveaux raccordements de 13 pour la Métellerie & 160 pour le bourg

Les volumes traités sont en baisse de 17 % par rapport à 2020 dû probablement à une baisse d'infiltration des eaux de pluie.

La station d'épuration de la Métellerie, curée en 2021, a produit 17,9 tonnes de boues en 3 ans (Pour info, 9 stations du réseau COMPA ont entre 30 & 46 ans.)

Les tarifs



Les écarts de tarifs (en € TTC, y compris la part Agence de l'Eau) sont importants d'une commune à l'autre.

Ils s'expliquent par :

- les tarifs différents votés historiquement par chaque commune
- par l'évolution des rémunérations des délégataires sur les contrats existants avant 2018
- les tarifs proposés par les délégataires sur les contrats des DSP démarrés en janvier 2018.

Dans le cadre de la prise de compétence, les élus ont souhaité mener une réflexion sur l'harmonisation tarifaire de la redevance assainissement collectif à l'échelle du territoire de la COMPA.

Par délibération du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre, une convergence des tarifs de la redevance d'assainissement collectif sur 5 ans à compter du 1er janvier 2019.

En 2018 les prix TTC du m³ variaient de 1,17€ à 3,49 €. Au 01/01/2022, ils vont de 2,11 € TTC à 2,58 € TTC/m³. Le prix moyen sur le territoire étant de **2,30 € TTC/m³**, soit pour l'atteinte d'un tarif-cible de la redevance d'assainissement de 2,38€ TTC/ m³ (pour une consommation annuelle de 120 m³).

Assainissement non collectif : Le rôle de la COMPA

La Communauté de Communes est en charge de l'organisation générale du service d'assainissement non collectif. Elle définit les prestations à réaliser, contrôle l'exécution des différents contrats.

Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

Il se décompose en 2 phases :

- le contrôle de conception et d'implantation (CCI),
- le contrôle de bonne exécution des travaux (CBE).

279 contrôles de conception ont été réalisés en 2021 :

- 54 concernant des installations neuves (permis de construire, hors extensions), dont 15 à COUFFÉ
- 225 des réhabilitations d'installations, dont 6 à COUFFÉ

Le contrôle des installations existantes

Se distinguent :

- le contrôle des installations dans le cadre d'une vente,
- le contrôle périodique des installations existantes (CBF).

Le contrôle des installations dans le cadre d'une vente

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle 2) précise que lors de la vente d'un immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement, le dernier document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif, doit être joint au dossier de diagnostics techniques de l'habitation. Ce rapport de visite doit être daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte authentique de vente.

Vu la fréquence moyenne des visites pour les contrôles périodiques (8-10 ans), les rapports de visite des installations d'assainissement non collectif sur la COMPA sont dans leur grande majorité datés de plus de 3 ans. Un contrôle diagnostic spécifique, préalable à la vente de l'habitation, a donc été mis en place.

Les installations sont classées en plusieurs catégories :

- Installations « acceptables » : installations complètes et en bon état de fonctionnement. Certaines nécessitent de petits travaux complémentaires.
- Installations « non acceptables » : ce sont généralement des installations incomplètes ou inexistantes et/ou des installations dont les rejets ont un impact élevé sur le milieu. Elles devront être réhabilitées

- 230 diagnostics dans le cadre d'une vente ont été réalisés en 2021, dont 6 à COUFFÉ

- 1059 contrôles périodiques ont été effectués en 2021, dont 154 à COUFFÉ

L'entretien des installations existantes

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) propose un service d'entretien et de vidange des installations d'assainissement non collectif aux usagers qui le souhaitent. Ce service n'est pas obligatoire. L'usager a toute liberté de faire appel à l'entreprise agréée de son choix.

Cette prestation facultative existe depuis 2014.

• Le service des prestations non-obligatoires d'entretien/vidange (service à la demande) s'est encore intensifié sur l'année 2021 (hausse de près de 30% des demandes par rapport à l'année 2019), ce qui traduit désormais une nette adhésion des usagers.

Certains foyers renouvellent régulièrement leur demande (habitude prise d'entretien de leur installation via ce service)

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE

Les tarifs en vigueur en 2021 sont les suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation => 68,00 € (délibération du 15/12/2016)
- Contrôle de bonne exécution des travaux => 90,00 €
- Diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une vente => 200,00 €
- Contrôle périodique de bon fonctionnement (versement annuel) => 18,50 €

Visite ponctuelle dans le cadre de la délivrance d'une attestation de conformité => 94,00 € (délibération du 13/12/2018)

Vidange **ordinaire** d'une fosse ou d'une microstation d'épuration (délibération du 06/04/2017)

Jusqu'à 3000 litres (inclus) : 135,00 €

de 3001 à 4000 litres (inclus) : 152,00 €

de 4001 à 5000 litres (inclus) : 168,00 €

Au-delà de 5000 litres : 185,00 €

Vidange **en urgence** d'une fosse ou d'une microstation d'épuration Tous volumes : 190,00 €

Nettoyage d'ouvrages annexes (bac dégraisseur, poste de relevage, auget) : 32,00 €

Globalement le taux de conformité des installations est passé de 42 % en 2017 à 69,4 % 2021

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal **PREND** acte du rapport annuel 2021 « Assainissement Collectif et Non Collectif ».

8.2. 7. N°2022-10-83 Rapport annuel 2021 : Gestion des déchets

Présentation : Yves TERRIEN

« **Qualité et prix du service public d'élimination des déchets ménagers** »

La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 20 communes, 67 534 habitants, 5 déchetteries.

Quatre modes de collecte sur le territoire : Porte à porte, conteneurs enterrés, colonnes aériennes, déchetteries ;

- Collecte ordures ménagères résiduelles (OMr) en porte à porte (90% des usagers) : 6 770 T :
 - Particuliers : 25 989 bacs
 - Professionnels : 1 340 bacs

- Collecte en conteneurs enterrés, 48 conteneurs OM (10% des usagers) : 674,3 T,

Le tonnages OMr toutes collectes confondues en 2021 : 7 578 T, soit 112,2 kg/habitant/an, 1,9 kg de plus qu'en 2020.

- Collecte en colonnes aériennes :
 - 196 colonnes papiers : 1 291 T
 - 212 colonnes verres : 3 531 T
- Dépôts sauvages : 156,4 T

Les tonnages d'emballages collectés en bacs et conteneurs enterrés : 2 359,5 T soit 34.9 kg/habitant/an, (68 700 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués

Ces emballages sont transportés sur le site de transfert géré par Paprec à Ancenis, et sont redirigés vers le centre de tri de Trivalo Bretagne à Le Rheu (35)

Les traitements :

- Des OMr se font à l'usine de valorisation énergétique de COUËRON,
- Les papiers collectés sont acheminés directement vers le centre de tri de Carquefou appartenant au groupe Grandjouan,
- Le verre collecté est transféré sur le site de transfert du groupe Brangeon Environnement à Ancenis
- Les textiles (150 T) sont collectés par la structure Le Relais et également par l'écocyclerie TROCANTONS.

Collecte en déchèteries :

- 5 déchèteries
- 222 038 accès (+29% sur un an), pour un tonnage de 25 069 T de déchets (+19,7%),
- 3 types de déchets représentent 75% des apports : les gravats, les déchets verts et les encombrants.

Les traitements des déchets déposés en déchèteries sont tous destinés aux filières de valorisation matière, énergétique, dépollution ou enfouissement (pour les encombrants et le fibrociment) et le compostage pour les déchets verts.

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités de fonctionnement du service :

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics : Véolia, Grandjouan, Brangeon, Paprec/NCI, Triadis, ETC ;

Dépenses de fonctionnement :

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 813 631.95 €ttc, 34,5 % sont liées aux ordures ménagères. La partie traitement des OMr reste conséquente notamment du fait de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Recettes de fonctionnement : Le montant des recettes d'exploitation inscrites au CA est de 7 248 752.23 €, 98% des recettes proviennent de la Redevance Incitative, de la vente des matériaux et des soutiens financiers des éco organismes.

Perspectives :

Le service observe une forte augmentation des déchets au niveau de tous les apports :

- En déchèterie, notamment les encombrants, les gravats et les déchets verts
- En porte à porte et en points d'apport volontaire : pour les ordures ménagères et les emballages

Face à cela et au développement des futures REP (responsabilité Élargie des Producteurs) de l'ensemble du cycle de vie d'un produit, il est nécessaire pour la COMPA :

- D'accentuer le tri notamment sur les produits pour lesquels les coûts sont les plus importants, comme les encombrants et de développer les filières de tri en déchèteries permettant de générer de nouvelles recettes et de réduire les coûts.
- De réduire les déchets de la restauration collective et globalement les déchets organiques.
- De communiquer pour diminuer le taux de refus notamment sur les emballages.

Autres actions de la COMPA :

- Promotion du compostage domestique, financement de 147 composteurs.
- Promotion du dispositif Stop pub.
- Tutoriels prévention visibles sur sa page Facebook ou sur son site internet.
- Sensibilisation des scolaires, 964 élèves de 15 écoles ont été sensibilisés au tri et à la prévention.

Plus globalement, des études et des programmes vont devoir être menés ou suivis :

- Étude de caractérisation des ordures ménagères afin de mieux connaître le gisement de déchets.
- Étude pour la gestion des biodéchets à fin 2023, comme le prévoit la Loi AGECE.
- Actions avec les acteurs de l'économie circulaire.
- Suivi du déploiement de la SPL UNITRI.

- Préparation des nouveaux marchés publics de prestation de service.
- Plan de communication pour accompagner l'ensemble des usagers dans une dynamique collective d'une gestion des déchets circulaire et durable.

L'année 2021 a également été consacrée à une étude prospective financière et technique du budget annexe déchets. Les conclusions de cette dernière conduisent les élus à augmenter les tarifs de la redevance incitative au 1er janvier 2022.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal **PREND** acte du rapport annuel 2021 « Gestion des déchets ».

8.3. 7. N°2022-10-84

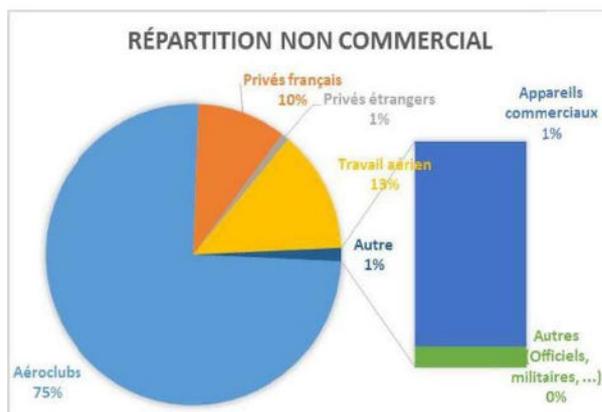
Présentation : Leïla THOMINIAUX

Synthèse rapport aéroport 2021 :

Bilan des trafics commerciaux et non commerciaux

Avec 14 309 mouvements (+31,75%) l'année 2021 est peu impactée par la crise sanitaire, retrouvant presque à l'identique le niveau de 2019 (14 668 mouvements).

Le 1er trimestre est marqué par une forte reprise, notamment en mars. Les autres variations du trafic sont dues pour l'essentiel aux conditions météorologiques.





Vols commerciaux (104) et nombre de passagers (394) retrouvent la croissance, laissant espérer un retour au niveau observé ces dernières années.

Le contrat « vols touristiques » en hélicoptère pour les passagers du Loire Princesse a été repris par HBG Groupe. Ils déplacent à Ancenis leur appareil basé à Vannes. Entre juillet et octobre, ils ont réalisé 49 vols, emportant un total de 173 passagers.

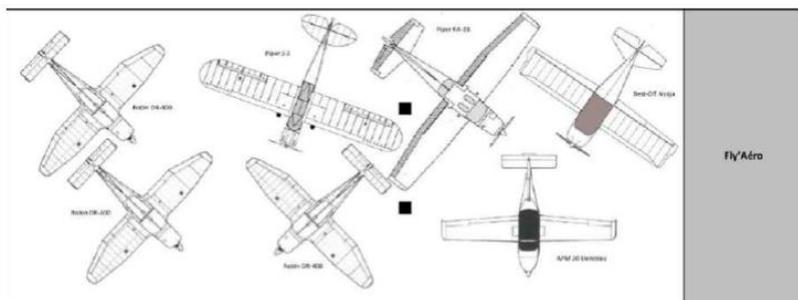
Pour sa part, **l'aviation d'affaires** a retrouvé un niveau similaire à 2019, avec une très forte augmentation du ratio de passagers transportés (2,5 passagers par vol vs 1,8 en 2018, année la plus forte).

En 2021, Ancenis a compté 73 vols **internationaux**, dont 38 en provenance ou à destination de la Belgique, 23 pour le Luxembourg.

Au **niveau national**, Paris-Le Bourget, avec 50 mouvements, reste l'aéroport générant le plus de trafic, tant à l'arrivée qu'au départ.

Il n'y a pas de trafic fret à Ancenis.

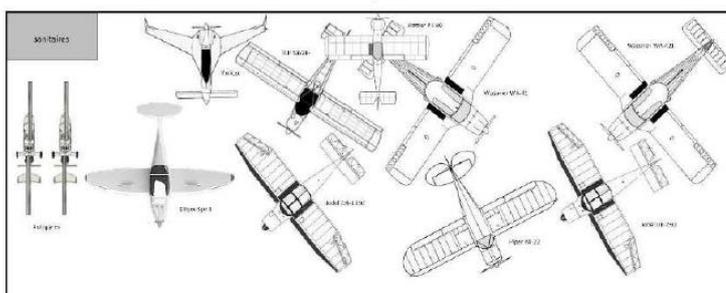
Services aux clients



Le hangar n°1 est complet à 100 % : L'aéro-club local bénéficie gratuitement de 300 m², loue 250 m² supplémentaires et Fly'Aéro loue les 50 m² restants.

Pour le hangar n°2, le taux de remplissage est calculé par rapport aux surfaces louées, à partir de la surface réellement occupée par l'avion (envergure X longueur). Ceci implique une imbrication des aéronefs, parfois difficile à réaliser.

Enfin, une association de parapentistes (A Tire d'Aile) est autorisée à utiliser, pour des besoins de formation, une surface de 1000 m² pour laquelle une redevance est versée sous forme de travaux à sa charge. En 2021, un traitement des haies a été réalisé.



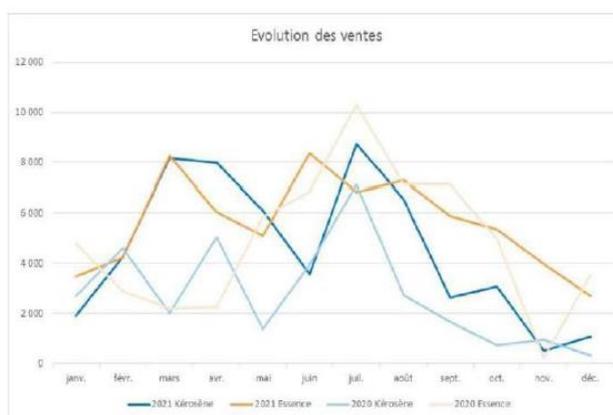
CARBURANTS

✓ **Essence**

69,88 % aéroclub Ancenis
17,67% autres aéroclubs
10,37% sociétés de travail

✓ **Kérosène**

89,60 compagnies aériennes
(vols commerciaux et travail
aérien)
5,97% vols affaires



Au global, les compagnies aériennes, sociétés de travail et vols d'affaires apportent 40,25% des recettes. La SEAPA applique une marge de 15% sur le prix d'achat du carburant afin de couvrir les frais d'entretien de la station.

A noter que la COMPA a délégué la gestion de l'aéroport à VINCI. Le résultat net est de 38 K€ avec une contribution de la COMPA de 168.5 K€

Un plan d'investissement sur les bâtiments a été proposé.'

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal **PREND** acte du rapport annuel 2021 de l'Aéroport d'Ancenis.

9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

9.1. CR Commission « Patrimoine et Tourisme » du 29 septembre 2022

Présentation : Cécile COTTINEAU

Le groupe de travail « Le bourg à l'ancienne » a approuvé les premières propositions des professionnels de Born Scénographie à propos du parcours d'interprétation. Des échanges auront lieu régulièrement d'ici la fin de l'année 2022 pour élaborer les éléments de ce parcours.

Le groupe de travail breton organise une balade bretonne le dimanche 4 décembre prochain autour de l'histoire bretonne de Couffé. L'association DASTUM animera cet après-midi festif en lien avec les chansons d'Antoinette PERROUIN. La Javelle interviendra également. Cet événement est lié au Téléthon qui aura lieu ce même week-end. Une intervention auprès des élèves de CM2 des 2 écoles doit avoir lieu courant novembre. Assurée par un salarié de DASTUM, elle a pour but de les initier au patrimoine immatériel de la commune.

Les pressoirs de la Sucrierie seront démontés et déposés dans un hangar de la Tricotière le 14 octobre.

Enfin, la commission propose à ses membres, aux élus intéressés et aux adhérents de l'association Au temps le dire, une visite du Musée du vignoble nantais un samedi en début d'année 2023.

9.2. CR Commission sports du 21 septembre 2022

Présentation : Frédéric DELANOUE

- La commission poursuit sa réflexion à l'organisation d'un événement sportif avec les communes labellisées terre de jeux 2024, jumelées avec un pays étrangers et les associations. Elle a décidé de contacter la mairie d'Ancenis-Saint Géréon pour exposer le projet.

- Le contexte d'utilisation du five semble s'améliorer, quelques travaux seront à prévoir au niveau des filets.

- La sécurisation du cheminement des piétons au niveau du complexe sportif est étudiée par la commission voirie.

- Une rencontre calendrier des fêtes est prévue le 10 novembre avec les associations. Elle sera suivie d'ateliers dédiés à l'AMI.

- Animation sportive départementale 2022-2023 :

Cours élémentaires : Le cours est complet avec 24 enfants

Cours moyens : Seulement 14 enfants pour une capacité de 24.

- AG FCOC du 15 septembre 2022 : Il a été évoqué les problématiques des terrains en herbe, sécheresse, intempérie l'hiver, risque de blessure... Le développement des terrains synthétiques des communes voisines autour du club, risque de mettre en péril le FCOC en raison des migrations de joueurs.

- Subventions COMPA pour organisation d'évènement : Dates de demande à communiquer aux associations.

- Mesures en économie d'énergie à communiquer aux associations

9.3. CR Commission Voirie du 05 octobre 2022

Présentation : Joseph BRULE

➤ **Point sur parking derrière le cimetière**

L'entreprise Landais intervient depuis le mercredi 23 09. L'enrobé a été effectué le 7 octobre. Le maçon a commencé les piliers de l'entrée Est

Un avenant au marché a été signé pour 5 219 €, concernant la reprise de voirie pour l'entrée Ouest du cimetière.

➤ **Information sur l'éclairage public**

La commune devant faire face à de très fortes augmentations du prix de l'électricité, le bureau municipal a décidé de supprimer l'éclairage nocturne entre 23h et 5h, générant ainsi une économie de 50% du montant de la facture éclairage public, et répondant ainsi à une demande forte du ministère de la transition écologique, qui impose aux communes de faire des réductions d'éclairage très significatives.

Les membres de la commission s'accordent pour faire la proposition au prochain bureau municipal d'une extinction des feux de 22h30 à 6h, permettant ainsi de réaliser une économie de 2600 € dans l'attente de pouvoir procéder à un réglage selon la réglementation et les obligations concernant les passages piétons.

Proposition de changer les horloges mécaniques pour les remplacer par des horloges astronomiques, => coût estimatif de 2 900€ HT (déduction faite de la participation du SYDELA),

L'idéal en matière d'économie d'énergie serait de poursuivre la rénovation du parc des réverbères qui n'ont pas été changé : rue des Marronniers, rue des Vignes, lotissement de la Tricotière, lotissement du Coteau, lotissement de l'ilette ainsi que ceux du cheminement de la salle polyvalente au Chêne Pierre => coût de 900 € X 131 soit 117 900€ HT (Hors aide SYDELA) pour une économie annuelle d'environ 1 600 €/an si l'on se base sur les données de l'année 2020 (en fonctionnement identique)

➤ **Actualités : -Aménagement virage de la Gazillardière :**

Dans un premier temps améliorer la visibilité du passage sur le pont.

Réfléchir à un aménagement permettant de se ranger sitôt après la route de la Rivière, avec un passage prioritaire afin de permettre le croisement des gros véhicules.

-Évaluation estimative du coût des travaux de voirie aux Mazeries :

L'évaluation estimative produite par l'entreprise Landais s'appuie sur les travaux du SDAP intégrés au PLU, pour l'écoulement des eaux en provenance des Thivières, Richevardière et Haut Mazeries en direction du ruisseau des Noues (Busage, traversée départementale et bassin de rétention des eaux d'orages). Ces travaux seront proposés au budget 2023.

-Parking Vieux Couffé

Le terrain qui avait été repéré pour aménager un parking au Vieux Couffé (parcelle 109) à l'angle de la route de la Pauvardière n'est pas à vendre.

Voies douces Métellerie-Gruère ; Une réunion publique avec les habitants de la Métellerie, de la Gruère et de la Boissenotière a été effectuée le 08/10/2022.

Aménagement de la rue du stade : Pose d'une pancarte d'entrée d'agglomération, d'un passage piéton en face l'entrée du stade sécurisé par 9 balisettes, interdisant le stationnement à 5 m de part et d'autre du passage piéton, et rétrécissant les voies de circulation à 5 m, afin de réduire la vitesse des véhicules.

Parking de la Mairie : Réflexion aménagement acheminement piétons assurant la jonction RD 21 – halte-garderie : sur le côté gauche de la mairie.

Cheminement provisoire des écoles à la salle de sport, il est demandé de sabler le cheminement afin de le rendre utilisable toute l'année.

- **Présentation de la synthèse du groupe sentiers de randonnées (Yves TERRIEN).**
Au niveau du PDIPR, un dossier complet a été déposé au Département le 3/10/2022 pour le sentier du Pont Noyer avec un rajout via la Lande/Pauvardière
Autres projets de sentiers en cours à la Gazillardière/les Noues et à Cuette

9.4. CR Commission Bâtiments communaux du 15 septembre 2022

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Présentation de l'accompagnement du SYDELA sur la production photovoltaïque :

Les 3 bâtiments retenus pour l'étude photovoltaïque sont la salle de sport, l'école, le restaurant scolaire. Le diagnostic complet permettra d'évaluer la nécessité de renforcement, et son coût. Dans le prévisionnel, entre l'autoconsommation individuelle et collective, il restera seulement 2% en surplus. Le SYDELA viendra nous présenter les résultats des diagnostics fin octobre ou début novembre.

Ensuite, une fois les scénarios réhabilitaires retirés, on pourra programmer une étude de faisabilité (APS) en autoconsommation collective. Cette étude peut être réalisée sous 1 mois. Donc on pourra inclure ces éléments mi-décembre dans les arbitrages budgétaires 2023, voire faire appel à l'emprunt si la municipalité fait ce choix. Les travaux se réalisent sous 1 an incluant la demande de raccordement. Donc on peut imaginer une mise en service automne 2023.

Retour du SYDELA : Diagnostic énergétique Épicerie

L'épicerie fait 200m² au sol. Recommandations principales :

- Menuiseries
- Système de chauffage
- Éclairage

L'estimation globale des travaux est de 75k€.

Information du SYDELA / plan de sobriété d'urgence

Voir propositions de la feuille de route « Plan de sobriété d'urgence 2022-2023 »

Récapitulatif du programme de rénovation et performance énergétique des bâtiments communaux

	Coût	SYDELA	Fonds Chaleur ADEME	Fonds de concours COMPA	Région	CEE	DSIL /DETR	Autofinancement
Chaudière biomasse mairie	30k€		30%	X			éligible	
Chaudière école primaire	90k€		24%	X			éligible	
GTB Althéa	18k€			X		GTB peut être éligible aux CEE	Éligible DSIL	
Photovoltaïque pré études 3 bâtiments	8k€			X				
Photovoltaïque investissement (hors étude et maîtrise d'œuvre)	110K€ TTC <ul style="list-style-type: none"> • Ecole : 45k€ • Restaurant : 40k€ • Salle de Sport : 25k€ 			X			peut être éligible DSIL notamment si autoconso	
Acoustique salle motricité pour maison de l'enfance	10k€							
Isolation/ confort d'été pour maison de l'enfance	Voir Pascal				peut être éligible si -40% de conso énergie	peut être éligible aux CEE	peut être éligible DSIL	
Rénovation épicerie	75k€			X	10k€	éligible	Éligible DSIL	
Récupération eau complexe sportif	20k€							

Demandes de subventions réalisées ou en cours :

- Chaudière mairie : l'ADEME a validé notre demande d'aide fond chaleur pour le projet de chauffage biomasse sur la mairie.
- Demande de subvention au fonds de concours COMPA (déposée en septembre 2022) : 76 827.50 €, 25% (total : 307 310.00 €)
- Demande à venir : DSIL /DETR 2022.

9.5. CR Commission Solidarité du 28/09/2022

Présentation : Roseline VALEAU

Finalisation de la semaine bleue. Très bon retour des aînés sur les manifestations proposées (restaurant, visite maison enfance, cinéma...)

Le 3/10/2022 a eu lieu la synthèse des visites effectuées dans le cadre de la réflexion menée pour la réalisation d'un projet « maisons seniors » par le groupe de travail dédié à cette action

9.6. CR Commission Restaurant Scolaire du 20 septembre 2022

Présentation : Suzanne LELAURE

Ordre du jour : Travail sur les quotients familiaux et sur l'augmentation des tarifs des repas

Il s'agit de la 1ère séance de travail.

Les tarifs des repas n'ont pas augmenté depuis 2018.

La commission a commencé à travailler sur les quotients familiaux :

- actuellement 8 tranches de QF (de < 550 à > 1 451) ;

- la commission propose 12 tranches de QF (de < 450 à > 1 951) pour se rapprocher de la réalité de la situation des familles. (Objectif d'harmonisation des tranches QF avec l'association CAR)

Les étapes de travail sont les suivantes :

- voir si ces nouveaux QF n'impactent pas les recettes actuelles ;
- appliquer, ensuite, une augmentation à définir.

L'augmentation appliquée sera en lien avec l'augmentation des denrées alimentaires (entre 2,5 et 3 % à ce jour). Elle ne comprendra pas la hausse des fluides et des charges du personnel.

Actuellement, nous sommes à environ 40 % d'achats bio avec achat aussi en circuit court alors que la loi EGALIM demande au moins 30 %.

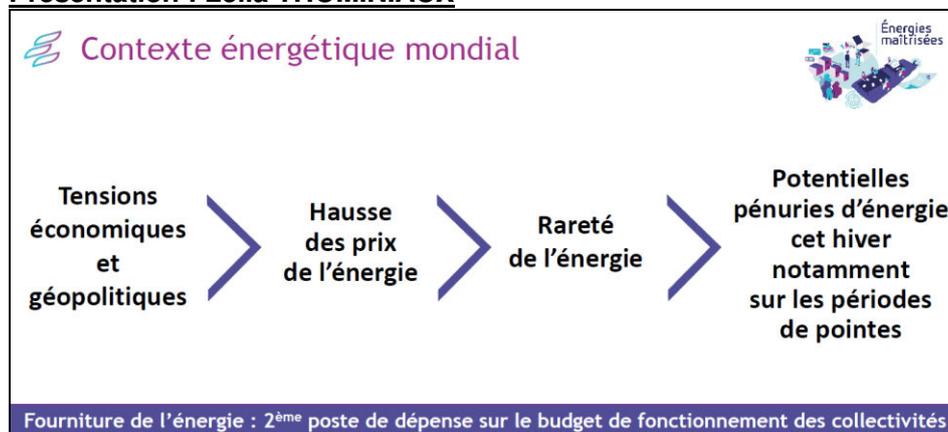
La commission a décidé, pour l'instant, de ne pas accroître l'achat de produits bio pour éviter de faire subir aux parents, dans cette période financière tendue, une hausse supplémentaire à celle que nous serons contraints d'appliquer.

La commission propose de revoir chaque année les tarifs.

10. Informations et questions diverses

10.1. Plan de Sobriété énergétique

Présentation : **Leïla THOMINIAUX**



Avec l'envolée du prix des énergies et du risque de pénurie d'énergie cet hiver, la **sobriété énergétique** est devenue en cette rentrée une **préoccupation majeure** tant au niveau local qu'au niveau national, avec un impact indéniable non seulement sur nos **budgets de fonctionnement**, mais aussi bientôt sur les **modes de vie** de nos collectivités et de nos citoyens.

La commune de Couffé adhère au dispositif d'accompagnement CEP (conseiller en énergie partagée) du SYDELA, qui propose dans ce cadre un plan de sobriété en deux phases afin de diminuer les consommations des bâtiments, en accord avec le souhait d'exemplarité exprimé par l'Etat sur la gestion du parc immobilier public :

• **phase 1** : **suppression des consommations d'énergies superflues** partout où cela est possible. Les CEP iront concrètement dans les bâtiments concernés en appui des services techniques locaux afin d'agir ensemble sur l'abaissement des consignes de températures et la reprogrammation horaire du chauffage et de la ventilation. Pour les communes qui souhaitent aller plus loin, il est également proposé la mise en œuvre d'**actions de sobriété énergétique plus engageantes sur le confort d'usage**. Les CEP accompagneront les collectivités dans cette démarche, de l'identification des actions possibles à la sensibilisation des usagers. À titre d'exemple, le chauffage des plateaux sportifs, hangars techniques et le maintien des productions d'eau chaude non essentielles sont autant d'usages qu'il est important de questionner.

• phase 2 : pour les bâtiments dépourvus de système de pilotage efficace indispensable à la maîtrise des consommations, un accompagnement technique et financier sera mis en place pour le renouvellement ou la création **d'équipements de régulation performants**.

Ces actions de sobriété visent à engager une baisse des consommations de manière rapide et efficace avec des résultats visibles à court terme, sans investissement pour les collectivités dans sa 1ère phase.

Par ailleurs, sur le sujet de l'éclairage public, la commune de Couffé adhère également au SYDELA pour la compétence maintenance éclairage public : l'objectif est d'**accentuer le travail sur la sobriété énergétique** déjà réalisé et de proposer une **extinction nocturne minimale pour tous de 23h à 5h**. Pour ce faire, et pour préparer d'autres mesures d'économies plus drastiques qui pourraient nous être demandées très rapidement au niveau national, le SYDELA s'engage à :

• phase 1 : **analyser** les régimes de fonctionnement des 30 % de **points lumineux non éteints la nuit** avec les collectivités concernées (exemple : les ZAC, etc), en **prenant en charge** à titre exceptionnel, **le coût du paramétrage** des horloges qui s'ensuivra et qui sera réalisé en urgence dès l'automne.

• phase 2 : **consolider les données** du patrimoine d'éclairage public (armoires, compteurs, typologies de matériel, etc) afin de **préparer un plan de renouvellement** qui permettra aux communes de décider et piloter plus facilement leurs équipements et de s'adapter à l'évolution de la situation nationale.

Impact à Couffé :

Projection budgétaire électrique et gaz pour 2023 avec groupement d'achat (présentée par le SYDELA lors de la commission bâtiment du 15/09) :

- + 68% sur les bâtiments consommateurs (+36kVA)
- + 41% sur les bâtiments moins consommateurs (inf à 36kVA)
- **Facture électricité en 2022 : 58 K €**
- **Projection facture électricité en 2023 : 93 K €**
- **Soit une augmentation de 62%**. Ces augmentations se stabilisent pour les années suivantes.

Rappel des actions déjà engagées

- Dans le cadre de l'accompagnement du « conseiller en Energie Partagé » (CEP) du SYDELA, auquel la commune a adhéré : un diagnostic énergétique a été établi et un plan d'action est engagé.
- La commune s'est engagée dans la démarche ACTEE avec la COMPA pour aller plus loin sur les audits énergétiques de bâtiments prioritaires (maison de l'enfance, école primaire).
- La commune a ainsi rédigé un programme de rénovation et performance énergétique des bâtiments communaux ;
- En incluant des études du potentiel photovoltaïque de 3 bâtiments (école, restaurant scolaire, complexe sportif).

Leviers à Couffé pour un Plan de sobriété 2022/2023 :

1. Bâtiments communaux :

Sur le volet bâtiment, le SYDELA propose de s'adapter à chaque commune.

Recommandations de la commission bâtiment du 15/09 :

1. Abaissement de 1°C des consignes de confort / réduit lorsque l'activité le permet (économie sur le chauffage pour 1°C = 7%)
2. Vérification des paramétrages horaires chauffages et ventilations avec les ST et le SYDELA
3. Mise en place de pousoir horaire de relance chauffage avec protection hors gel (température minimum enclenchant du chauffage). Intérêt dans les locaux à usage intermittent : salle poly, vestiaire foot/bar, vestiaire complexe sportif, foyer des jeunes, atelier, Althéa.
4. Éclairage des bâtiments : prévoir coupure. Ainsi que sur les terrains de foot ? La minuterie avec préavis d'extinction pourrait être une solution.

5. Étudier la délocalisation des activités de la salle polyvalente, bâtiment consommateur ? action non retenue car : difficile gestion des plannings et matériels des associations utilisatrices ; pas de disponibilité de salle adéquate pour ces activités.

Communication, nécessaire, à associer aux actions engagées :

Information des usagers : tous les usagers sont concernés. Pour la commune, envoyer un mail aux écoles, et aux associations, que la commune va s'engager dans un plan de sobriété.

Le SYDELA se propose de participer à des réunions d'info / sensibilisation, éléments chiffrés, supports communication.

Proposition d'affichage dans les bâtiments (service technique) :

Attention – Plan de sobriété d'urgence 2022/2023 à Couffé :

Merci d'être vigilant à utiliser l'éclairage de façon raisonnable :

- Pas besoin en plein jour ou que le 1/3 pour les jours sombres

- Réservez l'allumage des deux possibilités uniquement pour les compétitions officielles

1. Éclairage public :



Sobriété Éclairage public - Actions à court terme

PROPOSITIONS

- Communiquer et agir sur l'extinction nocturne sur l'ensemble de TE44 pour un minimum de 23h-5h (50% d'économie par rapport à un fonctionnement en permanent)
- Capitaliser les informations des collectivités souhaitant revoir leurs régimes de fonctionnement et communiquer les économies relatives à ces extinctions
- Reprogrammer les armoires avec les nouveaux horaires
- **Action :**
 - prendre un arrêté municipal précisant les horaires liés à l'éclairage public et le transmettre à TE44

Le plan de sobriété d'urgence proposé par le SYDELA sur le volet éclairage : **Extinction nocturne de 23h à 5h. → 40% d'économie.** La décision se matérialise par un arrêté municipal, à associer à une démarche de communication. Les installations pour les illuminations de Noël devront aussi être réduites.

Panneautage à l'entrée de l'agglomération :



Et la sécurité ?

Pas de cause à effet éclairage / cambriolage (entreprises et particuliers) selon les études de la gendarmerie. D'après les forces de l'ordre des communes ayant mis en place un éclairage moindre, les excès de vitesse et incivilités auraient même légèrement diminué.

Les voitures ont des phares, les cambriolages ont lieu le jour et les études tendent à montrer que l'éclairage ne gêne aucunement les cambrioleurs. Une étude récente montre que les vols dans les voitures se font préférentiellement dans les rues éclairées. L'extinction les diminue.

Les autres effets de l'extinction nocturne :

La loi pour la biodiversité reconnaît les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la nation. La faune et la flore, l'être humain lui-même, sont impactés par l'éclairage nocturne qui dérègle les cycles de photosynthèse, l'orientation des oiseaux migrateurs ou encore les fonctions physiologiques humaines, pour ne citer que quelques-unes de ses conséquences sur le milieu naturel. Pour mieux les protéger, une meilleure gestion de l'éclairage public apparaît comme indispensable et est un des objectifs de la loi

Pourquoi réduire la pollution lumineuse sur l'environnement et le ciel étoilé ?

L'éclairage artificiel excessif fait disparaître la nuit. En 10 ans, le nombre de points lumineux a augmenté de 30% en France. La nuit est de moins en moins noire. L'alternance jour/nuit, essentielle pour les rythmes biologiques des êtres vivants, se dégrade.

La voûte céleste s'efface. Mais c'est tout l'environnement nocturne qui est fragilisé :

- Les oiseaux sont désorientés, pour leur migration et certains croient que c'est le jour et s'épuisent à rester éveillés
- Les insectes meurent autour des lampadaires.
- En saison estivale, on estime que 150 insectes meurent en moyenne chaque nuit par point lumineux, d'épuisement ou brûlés par la chaleur. La pollution lumineuse serait la deuxième cause de mortalité des insectes après les insecticides.
- Selon une étude récente, les fleurs éclairées par une lumière artificielle nocturne connaissent 62% de visites en moins par les pollinisateurs.
- Des études ont montré les impacts sur les chauves-souris

L'extinction nocturne participe à la lutte contre les dérèglements climatiques :

L'éclairage public représente en moyenne 40% de la consommation d'électricité des communes. En période de pointe électrique, chaque kWh engendre une émission de 500 à 600 grammes de CO₂. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'éclairage public est responsable de l'émission de 700 000 tonnes de CO₂ chaque année en France.

Récapitulatif des actions à engager :

Domaine	Actions	Pilote (met en œuvre)	Délai mise en œuvre	Observations du BM
Bâtiment	Abaissement de 1°C des consignes de confort	Pascal / Mathieu	Après la communication engagée	Veiller à respecter la réglementation. Il s'agit d'un contrat moral. Suivre sur un tableau par bâtiment / T° d'usage.
	Vérification des paramétrages horaires chauffages et ventilations. Surveiller les points d'accès chauffages et éclairages.	Pascal / Mathieu et le SYDELA	Dès que possible	Veiller l'usage intermittent (la nuit, le week-end).
	Mise en place de pousoir horaire de relance chauffage avec protection hors gel (température minimum enclenchant du chauffage) :	Devis par Pascal / vérification budget avec Mamadou	DM de novembre	Faire des devis par bâtiment et hiérarchisation si budget trop élevé. Mettre un thermomètre dans

Domaine	Actions	Pilote (met en œuvre)	Délai mise en œuvre	Observations du BM
	salle polyvalente, vestiaire foot/bar, vestiaire complexe sportif, foyer des jeunes, atelier, Althéa.			chaque bâtiment pour donner la T° réelle (sinon thermostat).
	Éclairage des bâtiments : installation d'une minuterie à la salle de sports, salle polyvalente, Althéa.	Devis Pascal / vérification budget avec Mamadou	DM de novembre	Être vigilant à coordonner la minuterie à l'occupation de la salle ; ou avoir une extinction progressive.
	Salle polyvalente : étudier investissement / installation horloge et thermostat ; ou établir une température minimum sans augmentation possible.	Devis Pascal / vérification budget avec Mamadou	DM de novembre	
	Réfléchir à une solution techniquement facile pour réduire l'accès à la totalité d'éclairage à la salle des sports hors compétitions officielles.	Pascal et Mathieu	Dès que possible	
	Faire le tour des bâtiments pour poursuivre et mettre au budget 2023 le remplacement d'éclairage en LED	Pascal et Mathieu	Dès que possible	
	Suivi du site SYDÉCONSO	Pascal et Mathieu	Dès que possible	
Éclairage public	Extinction nocturne de 23h à 5h.	Pascal /SYDELA	Dès que possible	Avec la commission
	Panneautage / Extinction nocturne	Pascal / Mamadou	En lien avec l'extinction	
	Arrêté municipal / Extinction nocturne	Mamadou	En lien avec l'extinction	
	Changer les horloges régulant l'éclairage : 2 900 €	Pascal /SYDELA	DM de novembre	
	Travailler sur les périodes 21h-23h et 5h-7h	Joseph / Pascal		Avec la commission
	Solliciter la COMPA pour harmoniser extinction / ZA	Daniel / Joseph		
	Noël : Ne pas développer le projet route de Mésanger.	Mathieu / Suzanne	Dès que possible	
	Noël : Réduire les installations dans le reste du bourg.	Mathieu / Suzanne		Avec la commission
Communication	Rédiger communiqué de presse	Leïla	Dès que possible	
	Information CM	Leïla	12 octobre	
	Article dans Couffé info	Cécile / Fred / Valérie	Début novembre	
	Article intramuros / Facebook	Valérie	Après CM	
	Point presse	Leïla / Daniel	Après CM	
	Mail info aux écoles/périsco	Nathalie /Suzanne	Après CM	
	Mail info aux assos	Nathalie /Fred	Après CM	
	Affichage dans les salles	Valérie /Mathieu	Dès que possible	
	Réunion spécifique	Fred/ Pascal / SYDELA	Date à caler	

10.2. Ce soir je sors mes parents – COMPA

Présentation : Frédéric DELANOUE

10ème édition de « ce soir je sors mes parents » qui se déroulera sur notre secteur avec deux représentations à COUFFE le 22/10/2022 à la salle polyvalente à 11 H et 17 H (Cie Colporteur).

A noter également la programmation du spectacle « femme cactus » le 29/10/2022 à l'Althéa dans le cadre de la programmation culture de Couffé

10.3. Départ de Salma SMIRES BENNANI **Présentation Daniel PAGEAU**

Salma a été embauchée en octobre 2021 dans le cadre d'un appel à projet VTA (Volontariat territorial en administration) avec une aide financière de 15 000 € pour une durée d'un an reconductible sur 6 mois.

Son contrat a pris fin le 24 octobre 2022, mais a cessé le 13/10/2022 avec la prise de ses congés et quelques récupérations.

Salma a travaillé sur les projets du plan guide, le plan d'eau, le futur lotissement de la Tricotière, le schéma des mobilités, l'étude commerce et elle a été d'un précieux soutien en tant que coordinatrice, préanalyse des bureaux d'études et autres travaux pour la municipalité

10.4. Accueil des nouveaux habitants le 18 novembre 2022 (19 H) **Présentation : Cécile COTTINEAU**

Lors de cette soirée, il y aura une présentation de la commune avec un temps d'échange. Une invitation personnalisée sera envoyée aux nouveaux habitants arrivés sur la commune depuis 2019 ainsi qu'aux élus.

A voir par les élus à faire remonter au secrétariat de la Mairie la connaissance de nouveaux habitants.

10.5. Reportage BFMTV sur la commune – Recherche de médecins **Présentation : Daniel PAGEAU/Sylvie FEILLARD**

La chaîne de Télé BFMTV est venue mardi 11 octobre sur la commune effectuée un reportage sur le manque de médecin.

Ce reportage a été effectuée à leur demande et doit être diffusé dans la semaine. Un premier interview chez le Dr BAZIN puis ensuite Sylvie FEILLARD et Daniel PAGEAU ont pu s'exprimer sur la recherche de médecins à COUFFE qui date depuis un an et demi avec la mise en place d'un groupe de travail sur cette problématique

A ce jour, la Municipalité a deux pistes pour de nouveaux médecins sans certitudes et avec des installations sous plusieurs mois.

Quelques médecins de THOUARE, CASSON et GRANDCHAMPS des FONTAINES prennent encore des patients.

Séance levée à 22 H 30

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 12-10-2022

SÉANCE N°10 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUINEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, M. SOULARD Eric, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. CHEVALIER Charles, Mme FAYOLLE Julie,

ABSENTS

Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS

M. CHEVALIER Charles a donné pouvoir à Mme COTTINEAU Cécile

Mme FAYOLLE Julie a donné pouvoir à M. GOURET Laurent

M. GOURET Laurent a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BARTHELEMY Fabrice		Mme LELAURE Suzanne	
M. BLANDIN Fabrice		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. BRULÉ Joseph		M. PAGEAU Daniel	
Mme COTTINEAU Cécile		M. RICHARD Thierry	
M. DELANOUE Frédéric		M. TERRIEN Yves	
Mme FEILLARD Sylvie		M. SOULARD Eric	
M. GOURET Laurent		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VALEAU Roseline	
M. JOUINEAU Daniel		Mme VIGNOLET Céline	
Mme LE MOAL Sylvie			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie